

>Edito



ENVIRONNEMENT INDUSTRIE

Bulletin d'information sur l'environnement industriel en Provence Alpes Côte d'Azur

Sommaire

- Actualités régionales Page 2
- O Dossier
 Page 4
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
 Page 7
- Parole d'adhérent Page 8
- Bourse des déchets Page 9
- Bonnes pratiques environnementales Page 10
 - Echo de l'association / Outils Page 11

Directeur de la publication : Michel DEPRAETERE Comité de rédaction : Marc VALENTIN, Joseph BRYKS, Michel DEPRAETERE, Aurélie FLOCH,

Périodicité : semestriel Tirage : 1500 exemplaires Zone de diffusion : région PACA

Publicités : Renseignements au 04 91 13 86 32

Environnement-Industrie : Association loi 1901 fondée en 1974 Agréée pour la protection de l'environnement 35 rue Sainte Victoire - BP 21856

13221 Marseille cedex 01
Contact : Marc Valentin
Tél : 04 91 13 86 08
Email : contact@environnement-industrie.com

Email: contact@environnement-industrie.com Site internet: www.environnement-industrie.com

Graphisme: www.hcd.fr **Reprographie**: Spot imprimerie

N'oublions pas la dimension économique du Développement Durable !

>Des trois composantes du développement durable : environnement,

économique et social, le volet environnemental a incontestablement occupé le devant de la scène au cours des deux dernières années. Le grand débat initié par le Grenelle de l'environnement a sensibilisé plus largement le public aux effets de notre mode de vie sur l'équilibre à long terme de la planète, et a permis d'identifier les priorités d'actions pour maîtriser les dérives d'un développement trop insouciant de ses conséquences sur le milieu naturel.

L'enthousiasme généré par cette noble cause a conduit à un large consensus de tous les acteurs sur ces priorités, et nos parlementaires ont voté la loi d'orientation du Grenelle de l'Environnement à une très forte majorité. Les textes d'application correspondants ont cependant donné lieu à un débat plus difficile, dans le contexte d'une crise économique plus sévère que prévue. Les nouvelles obligations seront coûteuses pour toute l'industrie et tout particulièrement pour les Installations Classées.

Notre Association est mobilisée pour aider ses adhérents à passer ce cap difficile.

En ce qui concerne l'application de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) nous avons obtenu, au Comité de Bassin Rhône Méditerranée, que l'augmentation des redevances soit plus progressive pour donner le temps aux industriels de mettre en place les moyens de réduction de leurs prélèvements et de leurs rejets. Nous aiderons nos adhérents qui le souhaitent à obtenir les aides correspondantes de l'Agence de l'Eau. Nous avons également passé un " accord-cadre " avec l'Agence de l'Eau pour accompagner les entreprises dans l'application de la Circulaire du 5 janvier 2009 concernant la réduction des

substances toxiques dans les milieux aquatiques (voir dossier page 4).

Concernant les déchets, nous avons obtenu le soutien financier du Conseil Régional, de l'ADEME, de la DREAL et de l'Agence de l'Eau pour la mise à jour du Guide Régional du recyclage, notre outil d'information et d'aide à la décision pour la recherche de solutions techniques de gestion et de recyclage. Sur le sujet sensible et prioritaire Santé et Environnement, nous contribuons, avec les organisations professionnelles concernées, à la rédaction du PRSE 2 (Plan Régional Santé-Environnement 2009-2013) qui déclinera le plan national pour notre région.

Bien entendu, Environnement-Industrie continue ses actions d'information et de formation pour répondre aux souhaits de ses adhérents, en s'appuyant sur l'expertise des ses Membres Associés. Les deux prochaines sessions de formation concernent l'évolution de la réglementation des mesures en continu des polluants gazeux et les troubles de voisinage industriel.

Au-delà de l'accompagnement de nos adhérents, nous restons mobilisés pour que notre industrie ne soit pas victime d'une distorsion de concurrence par rapport aux autres pays européens, sinon aux autres pays de l'OCDE. La France a pris le parti d'aller plus loin, plus vite, sur de nombreux aspects de la réglementation. C'est courageux, mais cela peut mettre nos entreprises en difficulté, tout particulièrement dans la période de crise actuelle. Nous veillons donc à ce que l'engagement de notre industrie pour un monde meilleur n'entraîne pas, par une application précipitée, la disparition d'entreprises actuellement fragilisées. N'oublions pas la dimension économique du développement durable!

Michel DEPRAETERE
Président d'Environnement-Industrie



DREAL PACA

En mars 2009, les trois directions régionales de l'environnement (DIREN), de l'équipement (DRE) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ont fusionné pour former la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dont M. Laurent ROY est Directeur Régional.

Pôle de compétitivité gestion des risques et vulnérabilités des territoires

M. Richard Biagioni est le nouveau Directeur du Pôle Risques depuis le 1er juin 2009.

Plans de déplacements entreprises (PDE) en paca

Les PDE peuvent être issus de démarches volontaires des entreprises. Ils sont compatibles avec les politiques de Charte pour limiter le risque routier (démarches proposées par la CRAM) et les politiques des Plan de Protection Risques Routiers (PPRR) (menées par les Préfectures en s'appuyant sur les DDE et la CRAM).

Dans les Bouches du Rhône, pour les entreprises de plus de 250 salariés sur un même site, les PDE devront être mis en place au plus tard le 31 décembre 2009, conformément à la mesure 7 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Le PPA de l'unité urbaine d'Avignon, entré dans sa phase applicative, comporte également l'obligation réglementaire de mettre en place les PDE. La CCI 84 s'occupe en priorité de la zone du Pontet. Les CCI 04, 05 et 06 travaillent sur la problématique transport et déplacements (PDE) hors obligation réglementaire.

Pour le Var, également sans obligation réglementaire pour les entreprises, l'Union Patronale du Var (UPV) suit le dossier PDE en direction des zones d'activité.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Avignon et Vaucluse, de Marseille-Provence et de Nice Côte d'Azur, offrent des pré-diagnostics gratuits (partenariats ADEME / Région).

Cette année, la Semaine française de la Sécurité routière a été déplacée en septembre, période où se déroule la Semaine Européenne de la Mobilité.

La première Semaine de la mobilité et de la sécurité routière aura donc lieu du 16 au 22 septembre 2009 (cf. le site www.bougezautrement.gouv.fr).

• A retenir également : Les Ateliers des PDE, 3ème édition, se dérouleront le 10 décembre 2009 à la CCIMP de 9 h à 13h et permettront de réaliser le point d'étape de 3 ans de travail pour tous les acteurs. Contacts : CCI Marseille-Provence : Isabelle CHAMP-EIX : 04 91 13 86 31 / isabelle.champeix@ccimp.com

Plan Régional Santé Environnement (PRSE2)

Le premier Plan National Santé Environnement (PNSE 2004-2008) a vu le jour en 2004, élaboré par quatre ministères (santé, environnement, travail et recherche).

Conformément aux engagements du Grenelle Environnement, le deuxième Plan National (PNSE 2009-2013) s'appuie sur les propositions de représentants de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations, d'organisations syndicales et d'entreprises.

Le plan s'articule autour de deux axes principaux :

- la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé ;
- · la réduction des inégalités environnementales.

Il se décline en 63 mesures concrètes dotées, pour chacune d'entre elles, d'un pilote identifié, de partenaires associés, et d'indicateurs de suivi.

Les mesures envisagées visent notamment :

- la réduction des émissions de particules dans l'air ;
- la réduction de 30% des rejets dans l'air et dans l'eau de 6 substances jugées hautement toxiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments ;
- la réduction des expositions aux substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) en milieu de travail.

L'élaboration du Plan régional santé-environnement (PRSE PACA), déclinaison régionale, se met en place au travers d'un Groupe de Travail Régional Santé et Environnement. Ce GRSE piloté par la DRASS, la DREAL et la DRTEFP, "sous l'égide du Préfet et en liaison étroite avec le Président du Conseil Régional", doit être constitué, en septembre 2009, et devrait rendre ses propositions en mars 2010 pour approbation du PRSE 2 en mai 2010.

Le Groupe comprendrait 5 collèges: les collectivités, les professionnels de santé, les représentants des salariés, les représentants des employeurs et du monde socio-économique et les services de l'état.

PNSE: http://www.ecologie.gouv.fr/-Sante-et-environnement-.html





CHANGE

Les PME / PMI sont de plus en plus impactées par les risques énergétiques en termes d'envolée des coûts (pétrole, fioul, gaz naturel...) et de sécurité d'approvisionnement. Elles subissent en même temps l'augmentation des pressions écologique et réglementaire (Plan climat Europe, Grenelle environnement...). Le projet européen " CHANGE " développe un réseau de conseillers énergie dans les CCI pour accompagner les PME / PMI sur les questions de maîtrise de l'énergie et de valorisation des énergies renouvelables.

- " CHANGE " vous propose :
- de disposer de prédiagnostics énergie gratuits afin d'optimiser vos consommations énergétiques,
- de participer à des réunions de sensibilisation à l'efficacité énergétique, sur différentes thématiques (froid, chaleur, éclairage, vapeur,...),
- d'avoir accès à un réseau d'acteurs locaux de l'énergie, de connaître les financements disponibles et les aides incitatives aux économies d'énergie.

Pour plus d'informations, informez-vous auprès de $vos\ C(R)CI$.

CCI Marseille-Provence : M.VALENTIN Tel.: 04 91 13 86 08 CCI Var : M. HOURS - Tel.: 04 94 22 89 15

AGENDA

• 8 septembre et 2 octobre 2009 - FORMATION : Evolution de la réglementation des mesures en continu des polluants gazeux

Personnes concernées : Responsable environnement, Responsable QSE, technicien environnement,

Horaire et Lieu · 8h30 / Marseille

 15 septembre 2009 - Réunion d'information : Nouveau système de visualisation de nuage de gaz temps réel

Personnes concernées : Responsable environnement, Responsable QSE, technicien environnement,

Responsable metrologie

Horaire et Lieu : 14h / Marseille Réservée aux adhérents El

• 24 septembre 2009 - PME ET ENERGIE INTELLI-GENTE, comment réduire vos coûts énergétiques ? Personnes concernées : Dirigeants d'entreprises. Directeurs des services techniques, Responsables environnement, énergie, qualité et sécurité, Responsables maintenance, production, Ingénieurs Techniciens

Horaire et Lieu: 14h15 / Château Gombert

• 09 octobre - Grenelle Environnement : 3 axes - bâtiments, énergies & énergies renouvelables - Venez vous informer pour mieux vous préparer.

Personnes concernées : Dirigeants d'entreprises, Directeurs des services techniques, Responsables environnement, énergie, qualité et sécurité, Responsables maintenance, production, Ingénieurs Techniciens

Horaire et Lieu · 8h / Marseille

20 octobre 2009 - FORMATION : Les troubles de voisingge industriels

Personnes concernées : Directeurs d'établissements, Chargés de Sécurité / Environnement, Juristes d'entreorise

Horaire et Lieu : 9h30 / Marseille

Renseignements : 04 91 13 86 32 ou sur www.envi-ronnement-industrie.com (rubrique évènements)



La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, enjeu majeur, est rendue particulièrement difficile par la diversité des sources de pollution : urbaines, agricoles, industrielles...

L'industrie a entrepris depuis de nombreuses années des efforts importants afin de réduire et de surveiller les volumes de polluants rejetés dans le milieu aquatique. Ces actions, aux résultats probants, ont porté jusqu'à présent sur les polluants les mieux connus (matières en suspension, oxydables, azotées, ...) ainsi que sur certaines substances toxiques, essentiellement les métaux et des solvants chlorés

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établit un cadre communautaire pour la politique de l'eau de l'Union Européenne. Elle fixe comme objectifs ambitieux, l'atteinte du bon état chimique et écologique des milieux aquatiques, ainsi que la non dégradation de l'état des masses d'eau à l'échéance de 2015.

La réduction des substances dangereuses pour l'eau s'inscrit dans cette ambition. La DCE, la Directive 76/464/CE et la Directive fille de la DCE 2008/105/CE (reprises dans la réglementation française) établissent la liste des substances ou des familles de substances concernées et les objectifs de réduction ou suppression des émissions et des rejets.

Ces objectifs sont déclinés dans le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2010-2015.

Le tableau suivant résume l'état actuel de la réglementation.

	Exemples	Directive européenne	Objectifs de réduction des rejets France (échéance 2015)	Objectifs de réduction des rejets Europe
13 substances prioritai- res dangereuses *	Mercure, cadmium, nonylphénols	DCE	Réduction de 50 % des rejets	Suppression (échéance 2021)
20 substances prioritaires*	Chloroforme, diuron, atra- zine, plomb, nickel, benzène	DCE	Réduction de 30 % des rejets	Réduction (pas de délai)
8 substances liste I *	Tétrachloréthylène, DDT, endrine	76/464/CE	Réduction de 50 % des rejets	Pas d'objectif de réduction
86 Autres substances pertinentes	Cuivre, chrome, toluène, xylènes, chlorure de vinyle	76/464/CE	Réduction de 10 % des rejets	Pas d'objectif de réduction

^{*} ces substances font partie des 41 substances caractéristiques du bon état chimique des eaux

Dans le but d'appliquer ces directives, le ministère en charge de l'environnement a lancé une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (RSDE) encadrée par la circulaire du 4 février 2002

PREMIERE PHASE DE L'ACTION NATIONALE RSDE (2002-2007)

L'objectif de cette action nationale, encadrée au niveau national et régional, était de rechercher une centaine de substances ou familles de substances dans les effluents aqueux d'environ 3000 établissements puis de définir les mesures nécessaires pour réduire ou supprimer les rejets identifiés comme présentant un risque pour l'eau, à différentes échelles d'actions. (Bilan régional téléchargeable sur le site de la DREAL PACA)

Les premières exploitations de la campagne révèlent la présence de substances dans un certain nombre de rejets et confirment également l'origine dispersée de ces pollutions (sources multiples d'origine industrielle mais aussi urbaine).

Suite aux résultats et à la synthèse nationale (2008 - téléchargeable sur le site rsde.ineris.fr), le MEEDDAT a décidé d'engager une nouvelle action de recherche et, le cas échéant, de réduction ciblée sur une liste de substances déclinée par secteur d'activité a

DEUXIEME PHASE DE L'ACTION NATIONALE RSDE (2009-2015)

La circulaire du 5 janvier 2009 encadre cette nouvelle opération avec l'appui technique de l'INERIS. Elle fixe les modalités de la surveillance des substances dangereuses dans les rejets industriels. (Annexes et circulaire téléchargeables sur rsde.ineris.fr)

Cette 2ème phase doit permettre la mise en place d'actions généralisées à l'ensemble des ICPE soumises à AUTORISA-TION, déclinées SECTORIELLEMENT, avec l'inscription d'un volet "Rejet de Substances dangereuses dans le milieu aquatique "dans les Arrêtés préfectoraux des ICPE soumises à autorisation avec rejet vers le milieu naturel directement ou via une Station d'épuration (sur site ou hors site).

Rejets concernés :

- · eaux issues du procédé industriel,
- eaux pluviales ou de refroidissements susceptibles d'être souillées de fait de l'activité industrielle,
- · eaux brutes épandues

Etablissements prioritaires

- · ICPE relevant du champ de la directive IPPC
- ICPE nouvelles ou faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires
- ICPE figurant sur la liste des établissements à enjeux établies au niveau régional
- ICPE soumises à autorisation, voire déclaration, à l'origine de rejets potentiels de substances déclassantes pour une masse d'eau & inscription dans le SDAGE d'une action généralisée pour le retour de cette masse d'eau au bon état

Une première liste d'établissements prioritaires pour la région PACA a été définie par la DREAL, la DSV et la DDA 84 (environ 300 ICPE considérées comme ayant des rejets importants ou un impact fort sur le milieu aquatique).

> Suite page suivante



Déroulement prévisionnel

Ces derniers ont été destinataires, mi 2009, d'un projet d'arrêté préfectoral complémentaire leur imposant les phases d'actions suivantes :

1/ 2010 : Campagne initiale de 6 mesures (prélèvements et analyses) portant sur la liste des substances déterminées en fonction des activités de l'établissement et du milieu du rejet. Cette phase de confirmation servira à valider les natures et les quantités de substances émises. Transmission du rapport de synthèse des résultats avant janvier 2011.

2/ 2011-2013 : Campagne de surveillance pérenne (mesure trimestrielle pendant 2 ans et ½ - soit 10 mesures) pour les substances réellement détectées. Transmission du rapport de synthèse des résultats avant janvier 2014.

3/ 2012 : Etudes technico-économiques tenant compte des meilleures techniques disponibles, accompagnées d'un échéancier de réalisation pour réduire ou supprimer certaines substances. (Faire apparaître l'estimation chiffrée pour chaque substance concernée, du rejet évité.)

La télétransmission des informations des campagnes initiales et pérennes par les industriels est à réaliser via la saisie des résultats dans GIDAF (déclaration des rejets aqueux des ICPE soumises à auto surveillance) et GEREP (déclaration annuelle des émissions polluantes pour les substances faisant l'objet d'une surveillance pérenne)

Ces ICPE seront destinataires en 2013 d'un arrêté préfectoral complémentaire actant l'échéancier de réduction des émissions, définissant les VLE (Valeurs limites d'Emissions) ainsi que la sur-

veillance de ces substances.

Le détail du déroulement de cette deuxième campagne, tel que présenté en réunion du 10 juin 2009 par la DREAL est téléchargeable : http://www.paca.drire.gouv.fr/environnement/eau/

Les acteurs régionaux

DREAL PACA, DSV et DDA 84

La DREAL coordonne l'action au niveau régional, est destinataire des résultats des analyses et participe au Comité de Concertation RSDE PACA.

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/

AE RM&C

Membre du Comité de Concertation RSDE PACA, elle participe au financement des actions d'amélioration de la connaissance des rejets de substances dangereuses et d'éventuelles actions de réduction (cf. page 7). http://www.eaurmc.fr/

ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE

Environnement-Industrie, agit pour le compte des industriels participant à l'opération.

Signataire d'un accord cadre avec l'AE RMC, relatif aux actions de communication et d'accompagnement des acteurs industriels de PACA, El anime le Comité de Concertation Régional de l'action RSDE, assure l'information et la communication sur l'opération, répond aux questions des industriels participant à l'opération, met à leur disposition toutes les informations nécessaires (liste des laboratoires agréés, etc.) et les accompagne pour la constitution du dossier de demande de subvention à l'AERM&C.

http://www.environnement-industrie.com

INERIS

Appui technique du MEEDDAT, information sur les laboratoires et circulaire téléchargeable. http://rsde.ineris.fr

http://rsde.ineris.fr

Focus:

Points de prélèvement supplémentaires :

L'abandon de la surveillance d'une substance sera possible pour la surveillance pérenne, notamment s'il est clairement établi que ce sont les eaux amont qui sont responsables de la présence de la substance dans les rejets de l'établissement. Il est donc primordial, en cas de doute sur la qualité des eaux amont, d'anticiper les points d'analyses supplémentaires (eaux amonts, nappes,...) afin d'effectuer des prélèvements corrects, pendant la campagne initiale et en simultané des autres prélèvements pour justifier d'une corrélation. Ils ne pourront pas être réalisés après coup. Ces prélèvements supplémentaires sont financés par l'Agence de l'Eau RM&C.

Prélèvements concernant le choix des laboratoires:

l'INERIS met à disposition un outil de recherche multicritères des laboratoires inscrits sur son site : http://rsde.ineris.fr Le site http://www.labeau.ecologie.gouv.fr/index.php apporte également des informations.

Si l'exploitant souhaitait réaliser lui même le prélèvement des échantillons, il devrait fournir à l'inspection les procédures établies démontrant la fiabilité et la reproductibilité des pratiques de prélèvement et de mesure de débit dans le respect de l'annexe V pour validation par la DREAL (art. 2.4 de la circulaire).





L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



L'Agence de l'Eau :

Un partenaire à vos côtés pour réduire vos rejets de substances dangereuses



L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a adapté son 9ème programme d'intervention de manière à pouvoir accompagner financièrement les émetteurs de substances à chaque étape imposée par la circulaire du 5 janvier 2009 (surveillance initiale, étude technico-économique et investissement pour réduire les rejets) et retranscrit dans des Arrêtés Préfectoraux Complémentaires (APC). La mise en œuvre de cette opération constitue en outre un des " objectifs phares " de l'Agence de l'Eau.

> Les aides de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre opérationnelle de la circulaire

		Taux de subvention	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	
		le montant HT	Moyennes entreprises 2	Petites entreprises a
Surveillance initi	nle	50%		
Étude de faisabi	ité technico-économique	50%	+10 % 1	+20 % 1
Investissement pour réduire	Pour les autres substances	50% 1	+10 70 1	+20 70 1
les rejets	Pour les 50 substances du bon état	30%		

- 1 Taux applicable à partir du 01/01/2010, sous réserve de validation par les instances de Bassin de fin d'année 2009.
- 2 Moyenne Entreprise : 1) employer moins de 250 personnes, 2) avoir un CA annuel 50 M€ ou un bilan 43 M€, Petite Entreprise : 1) employer moins de 50 personnes, 2) avoir un CA annuel 10 M€ ou un bilan 10 M€,
- Petite Entreprise :

Se reporter au guide européen " définition PME " pour connaître en détail les éléments à prendre en compte :

http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

Remarque : à noter que l'Agence n'interviendra pas sur la phase de surveillance pérenne.

> Accompagnement du volet "surveillance initiale" Travaux éligibles

L'ensemble des travaux objet du volet " surveillance initiale " de l'APC sera éligible aux aides de l'Agence (mesures sur les eaux usées, sur les eaux susceptibles d'être souillées (pluviales, refroidissement) et sur les eaux " amont " utilisées pour le process). Seuls les coûts facturés par des prestataires extérieurs sont pris en compte.

L'industriel pourra proposer à cette occasion des travaux d'investigations complémentaires, c'est-à-dire :

- · rajout de points de mesures amont/aval/intermédiaires,
- augmentation de la fréquence des mesures,
- · analyse de substances non imposées mais caractéristiques du bon état ou pertinentes.

Ces travaux seront également aidés pour autant que l'industriel s'engage à faire figurer les résultats dans le rapport de synthèse qui sera remis à l'Agence (à l'issue de 12 mois consécutifs à la notification de l'APC).

Comment faire une demande d'aide pour la surveillance initiale?

Dossier de demande d'aide :

Un formulaire simplifié de dossier de demande d'aide sera mis à disposition sur le site internet de l'Agence (www.eaurmc.fr) et sur le site d'Environnement-Industrie (www.environnement-industrie.com). Les demandes d'aides devront à minima comporter les pièces suivantes :

· un courrier de demande d'aide,

- la copie de l'A.P.C. définitif,
- · le formulaire de demande d'aide simplifié dûment complété (notamment la déclaration du statut PME ou TPE),
- · le(s) devis des prestataires retenus.

dossiers devront être envoyés directement Environnement-Industrie qui se chargera de les envoyer ensuite, après vérification, à l'Agence de l'Eau.

Qui contacter pour se faire aider dans le montage du dossier ?

Environnement-Industrie pourra assister les industriels pour le montage de leur dossier de demande d'aide (Tél. : 04 91 13 86

Les personnes en charge à l'Agence de l'Eau de l'instruction de ces dossiers sont :

- pour les industriels suivis par la Délégation de Marseille: Fatiha EL MESAOUDI (Tél.: 04 96 11 36 26)
- pour les industriels suivis par la Direction des Interventions et Actions de Bassin: Emmanuelle VIALLE (Tél.: 04 72 71 28 35)

Décision et versement des aides :

Sur la base de l'instruction du dossier de demande d'aide, une décision d'aide individuelle sera prise par le conseil d'administration de l'Agence.

Le versement de l'aide interviendra en 1 seule fois à la fin de la campagne de mesure (pour un montant d'aide < 23 000 €) sur la base du rapport de synthèse adressé à l'agence (rapport établi sur la base du rapport de synthèse demandé par la DREAL) et de la copie des factures acquittées.

Minimiser les émissions atmosphériques et liquides liées à nos activités industrielles participe à notre objectif de respect de l'environnement. La conservation de l'énergie Aujourd'hui, le monde est confronté à un défi de taille : il doit

Aujourd'hui, le monde est confronté à un défi de taille : il doit tenir compte des risques induits par l'augmentation des gaz à effet de serre tout en augmentant la production d'énergie afin de soutenir la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie au niveau mondial.

Nous avons développé de nombreux indicateurs qui permettent de suivre et d'optimiser les opérations de nos unités d'un point de vue énergétique et mis en place des projets pour franchir des caps significatifs dans la réduction des consommations d'énergie

A la raffinerie de Fos sur mer, cet effort s'est traduit par une réduction de 20 % des émissions de CO2 sur les 10 dernières années, ce qui classe Esso Fos au rang des meilleures raffineries mondiales en termes d'efficacité énergétique et de rejets de CO2

>Les émissions à l'atmosphère

Le dioxyde de soufre (SO2), les oxydes d'azote (NOx) sont des substances dégagées lors des processus de combustion nécessaires à la production d'énergie thermique et électrique.

Un seul four de la raffinerie brûle du combustible liquide soufré, tous les autres brûlent du combustible gazeux désulfuré, ce qui réduit considérablement les rejets de SO2 et de poussières. Au cours des 10 dernières années les rejets de SO2 ont été réduits de 40 % et des projets sont prévus dans les prochaines années pour continuer à les baisser de manière significative.

Plusieurs fours de la raffinerie ont déjà été équipés de bruleurs bas NOx et en début d'année 2009, la raffinerie a mis en place une nouvelle technologie visant à réduire significativement les rejets de NOx émis par la turbine à gaz. Cette technologie consiste à injecter de l'ammoniaque qui en passant sur un lit catalytique transforme les NOx en eau et en azote. Cette unité (Selective Catalytic Reduction) est la première installée dans une raffinerie française. Cette avancée technologique qui correspond à un important investissement financier a permis de réduire les rejets de NOx de la raffinerie de 40 % tout en devançant la réglementation française d'une année. A ce titre, la raffinerie a obtenu une aide financière de l'ADEME avec le support d'Environnement-Industrie.

Les composés organiques volatils (COV) proviennent des émissions fugitives des équipements des unités, des mouvements sur les bacs de stockage et des opérations de chargement et de déchargement d'hydrocarbures. La réduction de ces émissions s'opère soit en aval par leur collecte et leur traitement, soit en amont en améliorant l'étanchéité des équipements.

Les chargements camions et wagons sont équipés de systèmes de récupération de vapeurs d'hydrocarbures depuis de nombreuses années. Les vannes, les brides, les soupapes et les pompes sont soumises à un contrôle régulier associé à un programme de maintenance pour détecter puis supprimer les fuites, même les plus minimes. Il est à noter que l'ensemble des bacs de stockage de la raffinerie est équipé de doubles joints.

>L'eau : prélèvements et rejets

L'eau joue un rôle capital dans nos activités. Elle est indispensable pour refroidir les produits avant stockage et générer de la vapeur.

La raffinerie prélève l'eau dans la nappe de Crau avant qu'elle ne se jette dans le Golfe de Fos. Malgré cette position de dernier consommateur, des projets d'intégration thermique et la mise en place de recyclages ont permis entre 2002 et 2009 de réduire de 20 % la quantité d'eau prélevée.

Les eaux usées restantes sont épurées dans une station équipée de tous les étages de traitement (physico chimique et biologique). Depuis son démarrage en 1973, diverses modifications ont permis d'améliorer la qualité des rejets. Les flux de matières organiques rejetés mesurés par la Demande Chimique en Oxygène (DCO), ont été réduits de 44 % depuis 2002.

Par ailleurs, les campagnes de recherche de substances dangereuses dans les rejets aqueux organisées avec l'aide d'Environnement-Industrie n'ont pas mis évidence de problèmes de qualité des rejets de la raffinerie.

>Attentes de l'industriel

C'est pour poursuivre dans la voie de l'amélioration de la qualité de nos pratiques que nous adhérons à l'association Environnement-Industrie afin de partager les problématiques communes avec d'autres industriels.

Nous comptons sur l'association Environnement-Industrie pour poursuivre sa mission d'aide aux entreprises en étant l'interlocuteur privilégié avec les différents services administratifs et en proposant des outils de formation et des compétences techniques dans les domaines de l'environnement et des risques industriels.



N°3163 offre

Propose sous-produits d'activité parc à bois : mélange de petits rondins, écorces sciures, flashes, etc. à classer (présence de pierres).

N°3167 demande

Recherche huile végétale usagée pour revalorisation tournesol, colza, soja ...

N°3191 offre

Vend 20 tonnes de PA 6.6 30% FV Injection broyé floréal issu de pièces -conditionnement 18 big-bags sur palettes (photos et échantillons sur demande).

N°3318 offre

Donne 100 palettes par trimestre de dimensions et qualité différentes: $120 \times 80 \text{ cm}$, 100×120 , 120×120 . Certaines palettes nécessitent d'être retapées.

N°3356 offre

Vend 1 T 275 de PP Injection EXXON Gris (1er choix) conditionnés en sacs de 25kg sur 1 palette (Photo et échantillon sur demande).

N°3359 offre

Vend 94 futs cartons agréés transport matières dangereuses UN 1GY/200/S BVT 195166 diam 571.5mm ht 840 mm cont. 200L avec sache PE interne coloris kraft ouverture totale. Valeur 17.75€ HT neufs - faire offre.

N°3386 offre

Propose 20 T mensuel de chutes de cartons Tout bois avec couches PE - conditionné en balles de 300 kg.

N°3413 demande

Achète toutes quantités : SURLYN résine ionomère (thermoplastique) - coloris naturel et/ou mêlés - à broyer ou broyé - Conditionnement et modalités d'échange à définir.

N°3485 offre

Propose PP COPO SOUPLE BATTERIE multi couleur mélangé (Rouge, Blanc, Noir, bleu, Gris), DECHIQUETE conditionné en sacs 35 Kg environ ou big bags +/- 300 Kg.

N°3501 offre

Vend 11 palettes de 187 seaux chacune en métal blanc de 12L emboitable et gerbable diam 305mm Ht 200mm, lot fractionnable par palette entière possible. Photo à disposition. Couvercles en plus sur demande. Faire offre.

N°3530 offre

Cède environ 40 tonnes de lessive en poudre pour laver le linge, conditionnée en big-bag.

N°3552 offre

Offre 500 kg de mélange Maitre Gris 70/32814 en sacs de 25 kg d'origine.

N°3554 offre

Vends sacs de Sensium Mortier (Ciment sans poussière pour enduits et mortiers de pose). A retirer sur place. 32 palettes de 40 sacs.

N°3559 offre

Vends 20 Tonnes d'ABS-ABS/PC broyé floréal (DEEE) (Photos et échantillons sur demande).

N°3577 offre

Vends 30 tonnes par mois d'huile de friture usagée décantée et filtrée à 1 micron.

N°3597 offre

Vend mensuellement 80 tonnes PE soufflage avec alu.

N°3624 offre

Propose 1700 tonnes / an d'un mélange de sable et argile ainsi réparti (80% et 20%). Ce mélange est un sous-produit de fabrication d'une granulométrie comprise entre 0.2µm - 2mm. Ce sable n'est ni souillé ni pollué. Tests déterminant les propriétés géotechniques et l'inertie chimique disponibles.

N°3653 offre

Offre containers de 1000 L PEHD sur palette plastique intégrée, ayant contenu du chocolat et de la purée de fruits, environ 80 par an, 40 actuellement disponibles.

N°3677 offre

Cède contre enlèvement environ 30 m3 de charbon de bois pour chaudière à charbon.

N°3705 offre

Nous changeons régulièrement l'huile de notre friteuse et nous proposons plusieurs bidons à qui voudrait la récupérer.

N°3714 offre

Vends 23 tonnes de PEHD THPM Broyé vert kaki issu de boîtiers conditionnés en 24 big-bags sur palettes (photos et échantillons sur demande).

N°3717 offre

Vends 5 tonnes de PPH Broyé Naturel MFI 12 issu de boîtes conditionnement en 6 big-bags sur palettes (photos et échantillons sur demande).

N°3721 offre

Vends 3 tonnes de bouchons de SURLYN Floréal conditionnés en 6 containers (photos et échantillons sur demande).

N°3722 offre

Vends 3.5 tonnes de PVCS Broyé jaune clair SHORE 73 conditionnement en 3 big-bags sur palettes (photos et échantillons sur demande).

Les propositions ci-dessus correspondent à un échantillonnage des annonces PACAC. Vous pouvez consulter toutes les annonces de la Bourse sur le site www.bourse-des-dechets.fr, ainsi que les coordonnées des annonceurs, après inscription. Ce service, ainsi que la parution de vos propres annonces, vous est offert par le réseau consulaire PACAC.

Quelques recommandations concernant la rédaction de vos annonces :

- l'annonce commence OBLIGATOIREMENT par un verbe de type "Offre" ou "Demande" ou "Vend" ou "Achète" ou "Recherche" ou "Cède" ou "Propose" ou ...
- l'annonce mentionne TOUJOURS une quantité (tonnes, litres, nb...)
- I'annonce ne mentionne qu'un SEUL nom de matériau (sinon impossible d'attribuer un code déchet à celle-ci), à mentionner à l'inscription si possible.
- l'annonce donne EVENTUELLEMENT une fréquence de mise à disposition du déchet, un prix, des détails sur le conditionnement, les modalités de l'échange (enlèvement à la charge du repreneur par exemple).
- l'annonce NE DOIT PAS donner d'indication sur le lieu de la marchandise, les coordonnées (téléphonique ou mail) de l'offreur ou du demandeur. Seules les sociétés inscrites ont accès à ces informations.

Bonnes Pratiques Environnementales



Organisées depuis l'année 2000 dans plusieurs régions de France, les journées portes ouvertes en carrières ont révélé la curiosité des riverains pour des sites souvent méconnus. Aujourd'hui, l'UNICEM (Fédération qui réunit les Industries de Carrières et Matériaux de Construction), souhaite amplifier cette démarche en lui donnant une dimension nationale. Les 2 700 carrières de granulats que compte la France jouent un rôle majeur sur le plan économique. Premier maillon de la filière du bâtiment et des travaux publics, elles produisent chaque jour un million de tonnes de sables et graviers, nécessaires à la construction des logements, hôpitaux, écoles, routes, voies ferrées... Implantées en milieu rural, les carrières participent en outre au développement économique local, par les taxes versées aux collectivités et les emplois variés et stables qu'elles offrent dans des unités à taille humaine.

Sur le plan environnemental, il faut souligner que les pratiques des exploitants de carrières ont évolué de manière radicale au cours des 20 dernières années. Cette réalité, reconnue par bon nombre d'interlocuteurs extérieurs à la profession, mérite d'être dévoilée plus largement. En l'occurrence, pour accélérer l'évolution des pratiques sur les sites de production, les industriels ont lancé en 2005 une démarche volontaire de progrès environnemental, adaptée à leur activité. En région PACAC, ce sont près de 70 carrières (soit 95 % de la production régionale) engagées dans ce processus d'amélioration continue.

Les carrières jouent enfin un rôle inattendu et précieux : elles constituent de véritables opportunités pour la biodiversité. Des études scientifiques ont en effet révélé la richesse du patrimoine écologique des carrières, en exploitation ou réaménagées. Ces sites abritent environ la moitié des espèces d'oiseaux, reptiles, amphibiens et libellules présents sur le territoire national et sont des refuges pour de nombreuses espèces protégées.

L'opération " Carrières à cœur ouvert " est organisée en premier lieu à l'intention des personnes vivant à proximité de ces sites. Basée sur l'échange, cette opération donnera un aperçu des gisements souvent impressionnants, des volumes produits, des engins et installations de traitement, des tapis roulants (parfois longs de plusieurs kilomètres)... et proposera des ateliers pédagogiques adaptés à tous les publics.

Des visites hors des sentiers battus, et spectaculaires à bien des égards !!



En région Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse, une quinzaine de sites (dont une carrière de pierre de taille) participent à l'opération.

CONTACT PRESSE : Marie-José ZORPI - Secrétaire Général de l'Unicem PACAC tél. 04.42.38.10.16 / pacac@unicem.fr www.unpg.fr - www.unicem.fr

Echo de l'association



Suite à l'Assemblée Générale du 9 avril 2009, les nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une mandature de 4 ans sont :

Au titre des Industriels :

M. AIGU Gilles (FIRMENICH), M. WILLOCQUET Jacques (INEOS), M. VELLAR Dominique (ARKEMA St Auban), M. PEREZ Paul (LAFARGE Ciments) et M. HENRIEY Pascal (ARCELOR Méditerranée)

Au titre des Institutionnels / Fédérations :

M. DEPRAETERE Michel (CRCI), M. CLAIR Claude (UIC), M. COUSINIE Jean-François (UFIP), M. BORNAREL Serge (UIMM), Mme. AUBRIEUX-GONTERO Marie-Thérèse (UNICEM).

Le bureau de l'association se compose désormais ainsi :

Président :M. Michel DEPRAETERE (CRCI)Vice-président :M. Jean Pierre VAN EECKE (CCIMP)Trésorier :M. Jacques RIPOCHE (UPE 13)Trésorier Adjoint :M. Serge BORNAREL (UIMM)Secrétaire :M. Jean-François COUSINIE (UFIP)

Secrétaire Adjoint : M. Claude CLAIR (UIC)

Santé Environnement

El, représentera ses adhérents dans le Groupe Régional Santé Environnement en charge de l'élaboration du Plan régional santé-environnement (PRSE PACA).

Accord cadre El / Agence de l'eau RMC

Environnement-Industrie et l'Agence de l'Eau RMC signent un accord cadre concernant les actions de communication et d'accompagnement des industriels de PACA pour la réduction des substances toxiques dans les milieux aquatiques. (cf. dossier)

Guide régional du recyclage

La DREAL, l'ADEME, la Région PACA, l'Agence de l'Eau RMC et Environnement-Industrie (porteur du projet) travaillent à l'élaboration du nouveau guide régional du recyclage et de l'élimination des déchets PACA qui verra le jour en juillet 2010.

½ Journée d'information "Réduction des Nox" Le 12 mars dernier, la société BERTIN technologie, la DRIRE PACA et un industriel ont permis à une dizaine d'adhérents de mieux appréhender les mécanismes de formation des Nox, ainsi que la réglementation, la modélisation et les traitements qui s'y rattachent.

½ Journée d'information " Arrêté Foudre "

Le 27 mars, la société NORISKO Environnement a présenté, à une vingtaine d'industriels adhérents, l'arrêté FOUDRE du 15 ianvier 2008.

- ½ Journée d'information "ICPE : Quelles aides financières ?" Après l'AG du 09 avril 2009, l'ADEME et l'Agence de l'eau RMC ont détaillé aux industriels leurs aides financières et conditions d'éligibilité.
- Journée technique d'information " Efficacité énergétique " Le 11 juin dernier, la journée technique d'information sur l'efficacité énergétique organisée par El à notamment permit aux industriels de découvrir le tout nouveau BREF " ENERGY EFFI-CIENCY ".

Nouveaux membres associés

Les sociétés :

- •APQS (13),
- AXE SOUFFLOT (83),
- •COPRAMEX (13),
- •SOCIETE PHOCEENNE DES EAUX (13),
- •DALKIA INDUSTRIE (13)

ont rejoint Environnement-Industrie.

Retrouvez l'ensemble de ces établissements et leurs domaines d'activités sur le site de l'association www.environnement-industrie.com Rubrique EcoEntreprises.



Bulletin d'inscription et d'adhésion

Etablissement :						
Activité(s) principale(s) :						
Code postal : Ville :						
Tél.: Fax:						
	net:					
Directeur de l'établissement :						
Tél.: Fax:						
E-mail:						
Responsable environnement :						
Tél.:Fax:						
E-mail:						
Responsable sécurité :						
Tél.: Fax:						
E-mail:						
Vous êtes une ICPE de PACA : Adhérez à l'associat	tion:					
Adhère et joint un chèque de 150 euros* pour la p	première année de cotisation					
Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée	sur la base commune aux adhérents)					
Vous êtes une Eco Entreprise : Devenez membre A						
S'inscrit et joint un chèque de 200 euros* en règi	lement de sa cotisation annuelle					
* Chèque à établir à l'ordre de l'association Environne	ement-Industrie					
Cheque a stabili a rordre de l'association Environne	arrant massife					
Nom et fonction du répondant :	Date:					
*******	Signature:					
Merci de bien vouloir renvoyer ce t	bulletin à Environnement-Industrie					
	35 rue Sainte Victoire - BP 21856 - 13221 Marseille Cedex 01					
contact@environner	ment-industrie.com					

Pour tout renseignement complémentaire contactez-nous ou consultez notre site internet : www.environnement-industrie.com

